

INFORMATION / COMMUNICATION AUX CONSEILS COMMUNAUX RELATIVE À**"L'ETUDE D'OPPORTUNITE ET DE FAISABILITE
D'UNE OU DE PLUSIEURS FUSIONS ET/OU D'UNE GOUVERNANCE REGIONALE
AU SEIN DES DIX COMMUNES DE LA RIVIERA"**

Par la présente, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL, composé des dix syndics de la Riviera, souhaite informer les Conseils communaux du résultat de l'adoption du préavis relatif à l'étude mentionnée en titre, ainsi que sur les démarches en cours et à venir.

BREF RAPPEL

Pour mémoire, le Conseil administratif (CA) de la CIEHL a lancé une procédure ouverte d'appel d'offres de marché public le 17 février 2012, au nom des dix municipalités de la Riviera. À l'issue de cette procédure, le mandat a été adjugé au groupement Urbaplan SA et partenaires, pour un montant de Fr. 516'672.- TTC, sous réserve de l'adoption du préavis y relatif par les dix Conseils communaux.

Le préavis CIEHL du 8 juin 2012, a été transmis aux dix conseils communaux et portait sur :

- ⇒ La reconnaissance de l'intérêt public régional et l'adoption du principe du financement par la CIEHL d'une étude d'opportunité et de faisabilité d'une ou de plusieurs fusions et/ou d'une gouvernance régionale au sein des dix communes de la Riviera, tel qu'exposé dans le dit préavis.

Le CA a organisé une séance d'information à l'attention des Commissions des dix Conseils communaux de la Riviera le 28 août 2012, à La Tour-de-Peilz.

ADOPTION DU PRÉAVIS CIEHL PAR LES DIX CONSEILS COMMUNAUX

Le préavis CIEHL sur l'étude mentionnée en titre a été adopté par les dix Conseils communaux de la Riviera entre le 10 septembre et le 4 octobre 2012.

Le délai référendaire a donc pris fin le 24 octobre dernier.

DEMARRAGE DE L'ETUDE

Une 1^{ère} rencontre entre le CA de la CIEHL et les pilotes du groupement de mandataires a eu lieu le 21 novembre 2012. Elle a permis notamment la signature officielle du contrat de mandat. La séance a également été consacrée à préciser quelques éléments pour les dix-huit mois d'étude prévus, en particulier sur le calendrier, ainsi qu'à des échanges entre les syndics et les mandataires; ces derniers ayant été rendus attentifs aux diverses préoccupations exprimées par les conseils communaux.

Le CA de la CIEHL a notamment décidé de nommer une délégation parmi ses membres, chargée d'un suivi rapproché du déroulement de l'étude. Cette délégation est composée du président et du vice-président du CA, accompagnés par le Service des affaires intercommunales (SAI).

Outre les périodes prévues pour consulter les diverses instances institutionnelles et la population pour chacune des trois phases du projet, le CA de la CIEHL prévoit également d'informer notamment les conseils communaux par le biais d'informations/communications régulières, en fonction du degré d'avancement de l'étude.

Le CA de la CIEHL se réjouit du lancement de cette étude et mettra tout en œuvre pour qu'elle se déroule dans les meilleures conditions possibles.

Vevey, le 22 novembre 2012 / SAI-LMS